

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

DECISION N°00161 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP2024 du 05 SEPT 2024 déclarant
infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°0030/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 16 juillet
2024 relatif à l'acquisition des équipements d'insémination artificielle et de petit outillage de traite.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour
l'Exercice 2024;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions
de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et
des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés
publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché
Vu la circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois
de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et autres Entités Publiques pour
l'Exercice 2024 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°0030/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 16
juillet 2024 relatif à l'acquisition des équipements d'insémination artificielle et de petit outillage de traite.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est déclaré infructueux, en raison de la non-
qualification d'un soumissionnaire.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 SEPT 2024



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.